



REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI JEUNES DU BCSA.

Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets

Du 09- 10 Novembre 2019

Art.01 Le tournoi est autorisé sous le n° et se déroulera selon les règles de la F.F.BaD.
Le présent règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) et annexes.

Art.02 Autorisé aux **POUSSINS, BENJAMINS, MINIMES, CADET** catégorie **P, D et R** garçons et filles disposant à la date limite d'inscription de la validation de leur **licence (y compris surclassement) sur Poona**.

Les licences non validées par la LNBR ne pourront pas être prises en compte.

2.14. Mineurs

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs (article 2.14 du RGC).

Le représentant légal indiqué sur la fiche d'inscription devra être en mesure de fournir les attestations (jointe en annexe du dossier d'inscription) sur la demande du Juge Arbitre. Le représentant sera le seul responsable en cas de non présentation de ce document signé par le parent du Mineur.

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. **Le nombre maximum de joueurs mineurs placé sous l'autorité d'un même représentant est inférieur ou égal à 4.** Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité.

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans représentant à la compétition.

Le juge arbitre principal sera **M. Bernard SUACOT**

Art.03 La date limite d'inscription est fixée au **03 Novembre 2019** à minuit (heure locale)
Les inscriptions sont à renvoyer à diela974@orange.fr
Le tirage au sort sera effectué par le JA et le SOC de la compétition.

Le nombre de têtes de série sera déterminé en fonction du nombre d'inscrits et les têtes de séries seront déterminées en fonction du CPPH à la date du tirage au sort.

Les tableaux ouverts sont le **SH, SD, DH, DD**, pour tous les joueurs licenciés.

Le nombre de joueur minimum pour que le tableau se joue est fixé à 4 joueurs. De plus, en cas D'inscriptions inférieures à 6, le tableau se jouera obligatoirement en poule unique

Aucune inscription ne sera prise en compte après la date limite.

Art.04 Un joueur ne peut s'inscrire que dans une catégorie (poussin ou benjamin ou minime ou cadet) *(Exemple : Si je décide de jouer un tableau en benjamin, je devrai faire tous les tableaux en benjamin)*

Art.05 Dans la mesure du possible, il y aura **2 sortants dans les poules de 3 et de 4** dans le cas où le nombre de matchs reste en dessous des 8 matchs par jour et par joueur.
Le comité d'organisation se réserve la possibilité de fusionner des tableaux si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant, de faire qu'un seul sortant par poules de 3 et/ou élimination directe pour ne pas dépasser le nombre de match maxi par joueur et par jour.

Art.06 Les horaires sont donnés à titre indicatif. **Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra le signaler tant à la table de marque ainsi qu'au juge arbitre** dont il attendra d'obtenir l'accord. Les **matchs pourront être lancés avec une heure maximum d'avance** sur l'horaire annoncé.

Art.07 **Tout joueur devra se faire pointer dès son arrivée et régler son inscription.**

Art.08 Les volants seront pris en charge par le B.C.S.A. pour les finales. Tous les matchs se dérouleront avec des volants plumes. Le volant officiel de la compétition est le volant plume **RSL GRADE 3**.

Art.9 Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des l'intéressés. Le J.A. peut accorder un repos plus long si cela lui paraît souhaitable.

Art.10 **Le temps de prise en compte du terrain est de 2 minutes** mais ne peut dépasser 5 minutes après l'appel sur le terrain.

Art.11 **Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 mn pourra être disqualifié par le J.A.** et ce, quelques soit le niveau de la compétition. **Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux quelques soit le niveau de la compétition.**

Art.12 L'accès au **plateau de jeu est réservé aux seuls joueurs** devant disputer un match ainsi qu'aux arbitres, juges arbitres, juges de lignes, coachs et membres de l'organisation. Les joueurs devront donc se présenter sur le terrain avec tous les éléments nécessaires au bon déroulement de leur match.

Art.13 Rappel : Quand le score atteint la 1ere fois 11 dans chaque set, les joueurs bénéficient d'un arrêt de 60 s (s'ils le désirent), et d'une interruption de 120 s entre chaque set. Pendant ces arrêts, chaque camp peut être rejoint sur le terrain par 2 personnes au maximum. Ces personnes devront quitter le court à l'annonce « 20s » de reprise de match.

Art 14 : **Coaching :** le coaching permanent est autorisé selon les modalités définies dans le RGC quand le volant n'est pas en jeu. Les coachs (1 maxi/ joueur sous réserve de la configuration de la salle) devront être assis et porter une tenue correcte (T-shirt et short à minima).

Art.15 Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la F.F.Bad est exigée sur les terrains. La décision du JUGE ARBITRE est sans appel conformément à la circulaire en vigueur. Les chaussures doivent être munies de semelles blanches ou ne marquant pas le sol.

Art.16 Les matchs seront auto-arbitrés ou arbitrés, selon les disponibilités des arbitres. Cependant, en cas de litige, tout joueur pourra faire appel à un arbitre.

Art.17 Un volant touchant un panneau de basket et/ou un câble sera compté « let » au service au maximum 3 fois puis compté « faute », et « faute » en jeu.

Art.18 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou autres.

Art.19 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Art 20 **Le Juge Arbitre demandera à la CRA l'application des sanctions nécessaires en cas de mauvais comportement lors de la compétition (avertissement, carton jaune, rouge ou noire), ou de forfait injustifié (suspension de deux mois à toute compétition).**

Art 21 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'inscription non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause.

Art 22 Si un joueur souhaite jouer en double et n'a pas de partenaire, l'organisateur, dans la mesure du possible lui en attribuera un.

RAPPELS :

Forfait volontaire : soit, **sans raison valable ou sans prévenir**, à ne pas se présenter le jour de la compétition, soit à **renoncer sans raison valable à jouer un match.**

Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux et la suspension de 2 mois.

Forfait involontaire : soit à ne pas se présenter à une compétition pour raison valable (**dûment justifiée** par écrit au **maximum 5 jours ouvrables** après le dernier jour de la compétition), soit pour une raison valable (à l'appréciation du juge Arbitre) d'arriver suffisamment en retard à une compétition pour ne plus être en mesure de jouer un match sans perturber durablement le déroulement de la compétition.

Rappel sur les cartons

Carton jaune : c'est un avertissement pour mauvaise conduite.

Carton rouge : c'est une faute (= 1 point pour l'adversaire) pour mauvaise conduite.

Carton noir : c'est la disqualification pour mauvaise conduite.

2 cartons rouges entraînent la suspension de 2 mois automatiquement.

1 carton noir entraîne la suspension immédiate de 2 mois.

**LE COMITE D'ORGANISATION VOUS SOUHAITE UNE TRES BONNE
COMPETITION**

**DANS LE RESPECT DES REGLES, DES ARBITRES, DES JUGES
ARBITRES,**

**DES BENEVOLES, DES ORGANISATEURS ET DES AUTRES JOUEURS ET
JOUUSES.**